



**Collectif contre l'Islamophobie en France**  
**Mardi 6 décembre 2011**  
**Lettre ouverte à M. le sénateur Alain Richard**

Monsieur Richard,

J'ai lu avec beaucoup d'attention la proposition de loi dont vous êtes le rapporteur et qui n'est rien de moins qu'un nouvel outil d'exclusion. Je me suis également appliqué à lire vos échanges lors de l'examen initial de ce texte.

Sous couvert d'appel au vivre-ensemble et de respect d'un devoir de neutralité que vous détournez à bon compte, vous proposez ici d'institutionnaliser des discriminations à l'encontre des femmes musulmanes qu'un régime d'apartheid n'aurait point désavoué.

Si le choix de mes mots vous semble outrancier, c'est pour mieux vous signifier la gravité des situations auxquelles vous exposez notre pays en cas de promulgation d'une telle loi. En effet, il convient de s'arrêter point par point sur les mesures que vous proposez afin d'en démontrer le caractère discriminatoire, tout en mettant en évidence les glissements idéologiques que vous utilisez pour légitimer votre propos.

Vous proposez de ré-introduire dans votre dispositif l'idée de « caractère propre » afin de différencier les cadres auxquels s'appliquerait l'interdiction de toute visibilité religieuse de ceux où elle serait laissée libre. Un tel choix relève de l'erreur grossière d'interprétation : en effet, le caractère propre d'un lieu éducatif tel qu'une école confessionnelle porte sur la teneur du programme et/ou le cadre référentiel du projet éducatif et non, comme vous semblez le croire, sur l'appartenance religieuse, réelle ou supposée, des membres du personnel.

Plus grave encore, vos préconisations participent à la stigmatisation des musulmans et reviennent à les affubler d'une étoile verte comme on l'aurait fait en d'autres temps. En effet, vous osez exiger des assistantes maternelles qu'elles déclarent, comme préalable au contrat qui les lie aux parents, leur affiliation religieuse et l'intensité de leur pratique. Quel est le degré de visibilité acceptable pour être juste une assistante maternelle comme les autres ? Proposez-vous qu'on puisse choisir, dès la publication des annonces d'emploi, la religion des personnes que l'on souhaite (ou non) embaucher ainsi que les modalités de son expression ?

On croyait ces temps sombres révolus, mais les voilà restaurés sous l'impulsion d'hommes et de femmes qui, comme vous, osent dissimuler de telles régressions sous couvert de progrès.

Je vous suis volontiers sur la nécessité de protéger les enfants de tout prosélytisme, quel qu'il soit, mais permettez-moi de poser à ce sujet les questions suivantes, auxquelles vous aurez l'amabilité de répondre par autre chose que le trivial copier/coller auquel s'applique péniblement l'un de vos conseillers parlementaires depuis qu'à travers la France, des citoyens de tous bords questionnent la pertinence de votre projet.

Si l'objectif est de protéger les enfants de toute influence néfaste qu'une assistante maternelle (musulmane, voilée et mal intentionnée) pourrait leur infliger, le simple fait qu'elle retire son foulard est-il suffisant à lever un tel risque ?

S'agissant de telles personnes (musulmanes, voilées et mal intentionnées), existe-t-il dans la jurisprudence des cas où des assistantes maternelles ont violemment pratiqué un prosélytisme religieux à l'égard des enfants et, si tant est que vous trouviez un tel cas, ce dit prosélytisme était-il interrompu dès lors qu'elles ôtaient leur foulard ?

Au domicile des assistantes maternelles, faut-il, à des fins de neutralité religieuse, que les sapins de Noël soient cachés, les jours de jeûne rompus, les kippas dissimulées, les croix recouvertes, les livres d'opinion mis sous clé et les expressions dont l'étymologie ou la syntaxe laisserait transparaître une quelconque croyance bannies du vocabulaire ?

Si votre réponse à l'une de ces trois questions est autre chose que pleinement affirmative, alors la proposition de loi que vous soutenez est, de fait, sans objet.

Permettez-moi enfin de vous suggérer une relecture des textes et des lois qui ont fait l'histoire de ce pays afin de vous rappeler ce que des mots comme « liberté », « laïcité » ou « respect » voulaient dire, avant d'être dépossédés de leur sens par des hommes politiques de votre rang.

Si ces mots avaient une voix, ils vous appelleraient à la raison.

Marwan Muhammad

**Contact presse : Sumeja Rahmani - 06 15 95 72 31 – [presse@islamophobie.net](mailto:presse@islamophobie.net)  
Pôle juridique : 09 54 80 25 93 – [contact@islamophobie.net](mailto:contact@islamophobie.net)**